

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
**DU SUD NIVERNAIS**  
**DU 3 JUILLET 2018**

Le 3 Juillet 2018 à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à DECIZE.

**Présents** : ROY Régine, THEVENET Pascal, HOURCABIE Guy, GAUTHERON François, FONVERNE Jean-Marc, BERNIGAUD René, TEYSSIER Dominique, BARBIER Daniel, CAILLOT Daniel, CONCEPTION Monique, GOULET André, COLAS David, BARBIER Roger, FALLET Guy, MAZOIRE Guy, AMIOT Guy, DELLA TOFFOLA Solange, GAUCHER Noël, RAPIAT Michel, GATEAU Mireille, JAILLOT Annick, DAGUIN Bernard, ROLLIN Philippe, LONGO Orféo, VADROT Philippe, BERNARD Colette, GERMAIN Jean-Claude, SOISSON Jean-Marc, CHABANNES Marie-José, DUDRAGNE Arnaud.

**Excusés** : GUYOT Justine (pouvoir à Mme Bernard), VINGDIOLET Marie-Christine (pouvoir à Mme Della Toffola), MONNETTE Jean-Marie (pouvoir à M. Rollin), JULIEN Joëlle (pouvoir à Mme Roy), NAUX Louis (pouvoir à M. Vadrot), THEVENARD Pierre, SCHWARZ François (pouvoir à M. Mazoire), ESCURAT Elisabeth, SAURAT Jean-François (pouvoir à M. Longo), CORLAY Jean-Yves (pouvoir à Mme Conception), BEAUNEE Michel, ROUSSELIN Martine (pouvoir à M. Thevenet), GIRARD Pascal (pouvoir à M. Rapiat), BUCH Corinne (pouvoir à M. Fonverne), JAMET Christine (pouvoir à M. Colas), ROUGET Nathalie, COLIN Séverine (pouvoir à M. Dudragne), FOUBERT Delphine (pouvoir à M. Germain).

**Secrétaire de séance** : GATEAU Mireille.

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

## **Sommaire**

Sommaire.....	2
1. Adoption des Comptes-rendus de la séances 10 Avril 2018 .....	3
2. Compte rendu de l'exercice des délégations .....	3
3. Modification de liste des tarifs .....	3
4. Pays Val de Loire Nivernais : modification statutaire.....	6
5. Convention de gestion de la digue domaniale du Val Decize .....	6
6. Compétence Déchets ménagers et assimilés : délégation au SIEEEN de la signature du Contrat Territorial de Collecte du Mobilier (CTCM) avec Eco-mobilier pour la collecte des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA).....	7
7. Ressources Humaines : tableau des emplois .....	8
8. Ressources humaines : réduction de la durée légale du travail pour les agents techniques d'exécution .....	9
9. Finances : décisions modificatives .....	10
10. Exposition musée 2018 : demande de subvention DRAC.....	11
11. Publication « la Petite Histoire de la Mine de La Machine » : demande de subvention DRAC .....	12
12. Compétence tourisme : réalisation d'aménagements le long des itinéraires du schéma intercommunal de chemins de randonnées : demande de subventions .....	12
13. Compétence Tourisme : 2ème édition de SINUO, Salon national de l'itinérance douce : demande de subvention .....	14
14. Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Imphy : Modification plan de financement.....	15
15. Modification statutaire : proposition du transfert de la compétence facultative « aménagement numérique du territoire » des Communes à la Communauté & adhésion au syndicat mixte ouvert « Nièvre numérique » .....	16
16. Résolution adressée à Nièvre Numérique.....	18

## **1. Adoption des Comptes-rendus de la séances 10 Avril 2018**

Monsieur Bernard Daguin intervient pour demander que l'intégralité des interventions figurent dans les comptes-rendus. Il s'étonne notamment à cet égard que ses échanges avec Madame Guyot sur la possibilité juridique pour la Communauté de communes d'émettre un avis sur le projet régional de santé ne soient pas rapportés.

Le Compte Rendu du Conseil du 10 Avril 2018 est adopté à l'unanimité.

## **2. Compte rendu de l'exercice des délégations**

Madame la Présidente rend compte des décisions exercées par délégation du Conseil :

### **➤ Parcelles au Port de la Copine**

Signature de l'acte notarié correspondant à la vente croisée de parcelles au Port de la Copine, Champvert.

### **➤ Convention de vente de bois avec l'ONF**

Convention le 20 Mars 2018 avec l'ONF pour la coupe et la vente « Bord de Route » sur adjudication, de bois à l'étang Grénétier déduction faite du montant forfaitaire des frais d'exploitation et des 1% correspondant aux frais de gestion. Les recettes de ventes devant à minima couvrir les frais de la coupe assurée par les services de l'ONF.

### **➤ Passation de marchés pour l'évènement « Sinuo, salon national de l'itinérance douce -2<sup>ème</sup> édition »**

- Prestation « Sécurité / gardiennage / chapiteaux »
  - Prestataire retenu : MONEV (58000 Nevers)
  - Montant : 24 875 € HT
- Prestation « Communication »
  - Prestataire retenu : DEDICACES PLURIELLES (58000 Nevers)
  - Montant : 11006 € HT

### **➤ Convention avec le Sycdom de Saint Pierre le moutier pour l'acceptation en déchetterie d'Imphy des apports des habitants de Sauvigny les Bois**

- Durée : 1 an renouvelable
- 12 passages annuels par foyer
- Contribution : 10€ \* population municipale

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la faveur d'un vote unanime, prend acte du compte rendu de l'exercice des délégations.

## **3. Modification de liste des tarifs**

Madame la Présidente propose de bien vouloir procéder aux ajustements tarifaires suivant :

Ajout de produits

○ Bac Tri ou OM 340L : 58 €

BacTri ou OM 660 L : 138 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la faveur d'un vote unanime, approuve la proposition et établit la liste des tarifs actualisés comme suit :

<b>Etablissement concerné</b>	<b>Dénomination service ou produit</b>	<b>Tarif</b>
Musée de la Mine et Toueur	Ticket Musée groupes enfants	2,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Ticket Musée demi tarif	3,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Ticket Musée groupes adultes	5,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Ticket Musée plein tarif	6,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Tickets Musée un seul site	4,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Tickets du Toueur demi tarif	1,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Tickets du Toueur plein tarif	2,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Circuit Touristique Groupe	50,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Location "Audioguide" (en sus du ticket d'entrée)	1,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Pot de miel	6,50 €
Musée de la Mine et Toueur	Pastilles du mineur	3,50 €
Musée de la Mine et Toueur	Présentoirs à Agate	1,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Cartes postales modèle 1	1,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Cartes postales modèle 2	1,50 €
Musée de la Mine et Toueur	Fossiles petits modèles	3,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Fossiles grands modèles	5,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Ammonites (M2)	4,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Pin's Lampe	4,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Collier pendentif cœur	4,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Collier pendentif nacre	4,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Fuschites	4,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Agates fines	4,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Porte-clefs minéraux	4,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Porte-clefs casque La Machine	4,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Blocs de charbon (M 1)	4,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Blocs de charbon (M 2)	5,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Calcites orange (M 2)	3,50 €
Musée de la Mine et Toueur	Calcites orange (M 1)	5,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Porte-clefs Agate	5,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Porte-clef pierre roulée	5,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Porte-clefs Anthracite	5,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Bracelets magnétiques	5,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Bracelets Nacre	5,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Roses des sables	5,00 €
Musée de la Mine et Toueur	BD "Les Greffiers Barbichos"	5,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Améthyste Bahia	5,50 €
Musée de la Mine et Toueur	"Le Monde des Greffiers Barbichos"	5,90 €
Musée de la Mine et Toueur	Boules neigeuses	6,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Porte-clefs Lampes de mine	7,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Porte-clefs Lampes raves	7,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Porte-clefs (Wagons)	9,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Tee shirt (ancien logo)	6,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Tee shirt (nouveau logo)	8,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Mug	10,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Magnet	2,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Trilobites	7,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Cristal de roche(M1)	4,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Cristal de roche(M2)	8,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Oursins polis	8,00 €

Musée de la Mine et Toueur	Boites de 12 minéraux	8,50 €
Musée de la Mine et Toueur	Bonzaïs minéraux	8,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Collier magnetique 90 cm	8,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Collier pendentif pointe de Tourmaline	8,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Collier pendentif ambre	8,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Bois fossiles	12,00 €
Musée de la Mine et Toueur	«La petite histoire de la Mine de La Machine »	5,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Livret « Au travail ! les métiers de la Houillère »	5,00 €
Musée de la Mine et Toueur	"Louise petite ouvrière"	6,50 €
Musée de la Mine et Toueur	"La Machine et sa houillère"	12,00 €
Musée de la Mine et Toueur	"Les enfants de la mine" (BD)	12,70 €
Musée de la Mine et Toueur	Dents de requins	15,00 €
Musée de la Mine et Toueur	"Le Royaume des forges"	15,00 €
Musée de la Mine et Toueur	"Mémoire de la mine" nouvelle édition	17,00 €
Musée de la Mine et Toueur	"La Machine et ses environs"	19,90 €
Musée de la Mine et Toueur	"Decize et ses environs"	19,90 €
Musée de la Mine et Toueur	"Mariniers -Vie et quotidien"	26,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Modèle réduit "Berline de transport de Charbon"	60,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Petite lampes de mine	60,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Lampes de mine à huile	60,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Globes terrestres	120,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Lampes de mine (modèle 2)	120,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Lampes de mine (modèle 1)	160,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Livre "Ils étaient Mineurs"	20,00 €
Halte Nautique de Fleury	Tarif escale (avec eau et électricité)	9,00 €
Halte Nautique de Fleury	Douche	2,00 €
Amphélia	Jeton aire de service Camping car	4,10 €
Aire des gens du voyage	Stationnement Journée	1,60 €
Aire des gens du voyage	Stationnement Semaine	11,00 €
Service Ordures Ménagères	Le passage en déchetterie pour les particulier, au-delà de 24 passages annuels gratuits	6,00 €
Service Ordures Ménagères	La carte de déchetterie	5,00 €
Service Ordures Ménagères	Dépôts des professionnels: Le m3 (déchets verts, gravats, tout-venant, bois)	6,00 €
Service Ordures Ménagères	Retrait encombrants sur inscription par camion ou benne au-delà du 1er passage gratuit (pas de gratuité en cas de dépôt benne)	20,00 €
Service Ordures Ménagères	Redevance spéciale: Tarif levée bac biodéchet = capacité du bac x prix au litre. Prix du litre pour calcul:	0,02 €
Service Ordures Ménagères	Redevance spéciale: Tarif levée bac Ordures résiduelles = capacité du bac x prix au litre. Prix du litre pour calcul:	0,03 €
Service Ordures Ménagères	Redevance spéciale: Tarif levée bac emballages ou papier max 770L	0,00 €
Service Ordures Ménagères	Sacs Biodégradables 20L : les 5 rouleaux	10,00 €
Service Ordures Ménagères	Sacs Biodégradables 80L : les 260 sacs	86,00 €
Service Ordures Ménagères	Sacs Biodégradables 240L : les 100 sacs	77,00 €
Service Ordures Ménagères	Sacs OMR de 100L : le rouleau	3,00 €
Service Ordures Ménagères	Composteur bois 350L	20,00 €
Service Ordures Ménagères	Sacs complémentaires à la dotation annuelle gratuite (ci-après): le rouleau	1,50 €

Service Ordures Ménagères	Bacs Tri ou OM 340 L	58 €
Service Ordures Ménagères	Bacs Tri ou OM 660 L	138 €

#### **4. Pays Val de Loire Nivernais : modification statutaire**

Suite à l'arrêté préfectoral 2018P39 du 12 Janvier 2018 portant adhésion de la Communauté de Communes Loire Vignobles et Nohain au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Val de Loire Nivernais, le Comité Syndical de ce dernier a délibéré pour modifier ses statuts sur la répartition des sièges. Une modification de siège social a également été validée.

La Présidente propose d'accepter les modifications statutaires suivantes :

- La répartition des sièges proposée

EPCI	Titulaires	Suppléants
Nevers Agglomération	22	11
CC Sud Nivernais	7	4
CC Loire Nièvre et Bertranges	7	4
CC Loire Allier	2	1
CC Nivernais Bourbonnais	2	1
CC Loire Vignobles et Nohain	9	5
Total	49	26

- La nouvelle localisation du siège social à

« 25 Rue Benoit Frachon à Varennes Vauzelles »

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

#### **5. Convention de gestion de la digue domaniale du Val Decize**

Madame la Présidente évoque la possibilité que le Conseil lui donne une délégation pour signer après avis conforme du bureau une convention avec l'Etat afin d'organiser les modalités du transfert de la digue de Decize.

Un débat s'ouvre :

Monsieur Barbier D. pose la question de la compensation des charges lors du transfert de la digue.

Monsieur Colas dit qu'il aurait été judicieux de prendre en charge le dossier depuis le début de l'année et que des subventions risquent de nous échapper

Monsieur Daguin rappelle que l'Etat transfère encore des charges, et voudrait qu'on lui présente le détail des charges à venir.

Monsieur Hourcabi insiste l'importance de la solidarité Amont Aval.

Monsieur Bernigaud parle d'une réunion qui a eu lieu avec les départements voisins.

Monsieur Barbier D. explique qu'il s'agissait d'une réunion d'information.

Monsieur Bernigaud parle de l'étude qui avait été menée concernant la digue de Decize.

Madame Roy indique le projet de délibération ne serait qu'une délégation au bureau de la signature de la convention avec l'Etat après un examen plus approfondi.

Monsieur Hourcabie invite à le rejoindre dans un groupe de travail pour examiner la question.

Un groupe de travail est constitué avec R. Roy, G. Hourcabie, D. Barbier, E. Escurat, D. Colas, P. Rollin, JF. Saurat.

Sur proposition de Monsieur Barbier, Madame Roy retire le point de l'ordre du jour.

## **6. Compétence Déchets ménagers et assimilés : délégation au SIEEEN de la signature du Contrat Territorial de Collecte du Mobilier (CTCM) avec Eco-mobilier pour la collecte des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)**

Selon le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP), la gestion des déchets d'éléments d'ameublement doit être assurée par les metteurs sur le marché et les distributeurs d'éléments d'ameublement. Pour remplir leurs obligations, ces derniers doivent mettre en place un système individuel approuvé ou adhérer à un éco-organisme titulaire d'un agrément. Ce dispositif a pour vocation d'optimiser la gestion de ces déchets, mais aussi de prévenir la production des déchets et, en amont de cette gestion, favoriser l'éco-conception des éléments d'ameublement.

En application de l'article R. 543-252 du code de l'environnement, la société Eco-mobilier a été agréée par les pouvoirs publics pour contribuer et pourvoir à la gestion des déchets d'éléments d'ameublement issus des éléments d'ameublement des catégories 1° à 11° du III. de l'article R. 543-240 du code de l'environnement, auprès des détenteurs ménagers et non ménagers, dans le respect du cahier des charges pris en application des articles L. 541-10, R. 543-240 et suivants du code de l'environnement, pour le compte de ses adhérents.

Cet agrément est délivré à compter du 1er janvier 2018 pour une durée de 6 ans, et couvre la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation du mobilier et de la literie usagée. Il fixe par ailleurs des objectifs ambitieux de recyclage et de valorisation à atteindre à horizon 2023.

A cette fin, Eco-mobilier propose la mise en place d'une collecte séparée des DEA sur les points de collecte de notre territoire. La mise en place des contenants de collecte, leur enlèvement et le traitement des DEA collectés est pris en charge par Eco-mobilier selon les modalités fixées dans le contrat. Pour prendre en compte les spécificités des territoires, ce contrat prévoit, en plus la prise en charge opérationnelle des DEA collectés séparément, un intéressement et le versement d'un soutien financier pour la communication.

Toutes les déchetteries des collectivités adhérentes au SIEEEN seront couvertes avant la fin de l'année 2018.

Le SIEEEN porte le contrat pour le compte de l'ensemble de ses adhérents et exerce, dans ce cadre, les missions suivantes :

- signature du Contrat territorial au nom de ses adhérents
- reversement intégral des soutiens à ses adhérents

Chaque EPCI assure le suivi opérationnel du contrat (demandes d'enlèvement des bennes) et dispose d'un code d'accès personnalisé.

La Présidente propose d'accepter de reconduire le Contrat Territorial de Collecte du mobilier avec Eco-Mobilier pour la période 2018-2023 et d'en déléguer la signature au SIEEEN, aux conditions fixées précédemment.



Un débat s'ouvre :

Monsieur Colas pose la question du coût. Madame Roy indique que la convention n'implique pas de coûts supplémentaires puis qu'il s'agit d'une reprise gratuite. Monsieur Colas pose la question de la compensation à l'usager des filières de reprise gratuite. Madame Roy dit que la compensation peut difficilement s'envisager en dehors de la TEOM.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

## **7. Ressources Humaines : tableau des emplois**

La Présidente expose que, suite aux fusions intervenues en 2016 et 2017 ainsi qu'à l'intégration du personnel du SIOM de La Machine en 2017, il est nécessaire de valider formellement, après l'avis favorable du Comité Technique, un tableau des emplois permanents ouverts au sein de la Communauté.

Le tableau proposé ci-après prend acte des effectifs présents à ce jour et propose la création d'un poste d'encadrant pour le secteur collecte au service DMA et d'un ambassadeur de tri (pour une éventuelle reprise en propre d'un agent mis à disposition par le SIEEEN) suite aux travaux du Comité de pilotage « déchets ».

Après avis de la Commission Finances, est également proposée la création d'un poste de chargé de mission « environnement » venant en appui sur les dossiers GEMAPI, PCAET, développement durable. Ce poste serait pourvu par un emploi contractuel.

Le tableau ne prend pas en compte les emplois non permanents (CAE, CUI) ni les emplois saisonniers ou de remplacement temporaire pour lesquels des délibérations d'autorisation à recourir ont été prises en 2017.

Un débat s'ouvre :

Monsieur Rapiat demande s'il s'agit d'embauches. Les précisions sont apportées par Madame Roy. Monsieur Colas pose la question du coût. Madame Roy apporte des précisions sur le coût.

Monsieur Hourcabié explique la situation de l'ambassadrice du tri. Monsieur Colas dit qu'il faut redéfinir la fiche de poste par rapport aux missions de l'ambassadrice mise à disposition.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, adopte le tableau des emplois suivants :

Code emploi	Emploi	Grades de recrutement	Service	Temps du poste	Résidence Adm
AG1	Assistant de gestion administrative et financière	Grades du CE des Adjointes Administratifs	DMA	33h30	Champvert
AG2	Assistant de gestion administrative – Chargée d'accueil	Grades du CE des Adjointes Administratifs	services généraux	35h	Decize
AG3	Comptable	Grades du CE des Adjointes Administratifs	services généraux	35h	Decize
CR1	Chauffeur ripeur éboueur	Grades du CE des Adjointes Techniques	DMA	35h	Champvert
CR2	Chauffeur ripeur éboueur	Grades du CE des Adjointes Techniques	DMA	35h	Champvert
CR3	Chauffeur ripeur éboueur	Grades du CE des Adjointes Techniques	DMA	35h	Champvert
CR4	Chauffeur ripeur éboueur	Grades du CE des Adjointes Techniques	DMA	35h	Champvert
CR5	Chauffeur ripeur éboueur	Grades du CE des Adjointes Techniques	DMA	35h	Champvert



CR6	Chauffeur ripeur éboueur	Grades du CE des Adjoins Techniques	DMA	35h	Champvert
CR7	Chauffeur ripeur éboueur	Grades du CE des Adjoins Techniques	DMA	35h	Champvert
RE1	Ripeur éboueur	Grades du CE des Adjoins Techniques	DMA	35h	Champvert
RE2	Ripeur éboueur	Grades du CE des Adjoins Techniques	DMA	35h	Champvert
RE3	Ripeur éboueur	Grades du CE des Adjoins Techniques	DMA	35h	Champvert
RE4	Ripeur éboueur	Grades du CE des Adjoins Techniques	DMA	35h	Champvert
RE5	Ripeur éboueur	Grades du CE des Adjoins Techniques	DMA	35h	Champvert
RE6	Ripeur éboueur	Grades du CE des Adjoins Techniques	DMA	35h	Champvert
RE7	Ripeur éboueur	Grades du CE des Adjoins Techniques	DMA	35h	Champvert
RE8	Ripeur éboueur	Grades du CE des Adjoins Techniques	DMA	35h	Champvert
RE9	Ripeur éboueur	Grades du CE des Adjoins Techniques	DMA	35h	Champvert
ADEc1	Agent de déchetterie éboueur	Grades du CE des Adjoins Techniques	DMA	35h	Champvert
ADEc2	Agent de déchetterie éboueur	Grades du CE des Adjoins Techniques	DMA	35h	Champvert
ADEc3	Agent de déchetterie éboueur	Grades du CE des Adjoins Techniques	DMA	35h	Champvert
ADEc5	Agent de déchetterie éboueur	Grades du CE des Adjoins Techniques	DMA	35h	Champvert
ADEc6	Agent de déchetterie éboueur	Grades du CE des Adjoins Techniques	DMA	35h	Champvert
ADEi1	Agent de déchetterie éboueur	Grades du CE des Adjoins Techniques	DMA	35h	Imphy
ADEi2	Agent de déchetterie éboueur	Grades du CE des Adjoins Techniques	DMA	35h	Imphy
ADEi3	Agent de déchetterie éboueur	Grades du CE des Adjoins Techniques	DMA	35h	Imphy
Amb1	Ambassadeur du tri	Grades du CE des Adjoins Techniques	DMA	35h	Champvert
ATP1	Agent technique polyvalent	Grades du CE des Adjoins Techniques	Services techniques	35h	Decize
ATP2	Agent technique polyvalent	Grades du CE des Adjoins Techniques	Services techniques	35h	Decize
ATP3	Agent technique polyvalent	Grades du CE des Adjoins Techniques	Services techniques	35h	Decize
ATP4	Agent technique polyvalent	Grades du CE des Adjoins Techniques	Services techniques	35h	Decize
AE1	Agent d'entretien	Grades du CE des Adjoins Techniques	DMA	11h40	Champvert
AE2	Agent d'entretien musée	Grades du CE des Adjoins Techniques	Musée	4h30	La Machine
CS1	Chef secteur déchetteries	Grades du CE des Agents de Maîtrise	DMA	35h	Champvert
CS2	Chef secteur collectes	Grades du CE des Agents de Maîtrise ou Grade du CE des Techniciens	DMA	35h	Champvert
M1	Agent de visite, d'entretien, d'encadrement et de promotion	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence AAT	Musées	35h	La Machine (saison haute) /Decize (saison basse)
CM1	Chargé de mission développement du territoire	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence AAT	Pôle projet	35h	Decize
CM2	Agent d'accueil touristique et chargé du développement de projets touristiques	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence RT	Musées/Pôle projet	35h	Decize
CM3	Chargé de mission GEMAPI, PCAET et développement durable	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence RT	Pôle projet	35h	Decize
RS1	Responsable services DMA	Grades du CE des Techniciens	DMA	35h	Champvert
RS2	Responsable Services Techniques	Grades du CE des Techniciens	Pôle projet	35h	Decize
CP	Chef de projet « développement des stratégies communautaires »	Grades du CE des Attachés	Pôle projet	35h	Decize
DAG	Directeur Affaires Général et Ressources	Grades du CE des Attachés	services généraux	35h	Decize

## **8. Ressources humaines : réduction de la durée légale du travail pour les agents techniques d'exécution**

Pour pour compenser la disparition des « jours d'ancienneté » qui existaient dans les établissements « Fil de Loire » et « SIOM de La Machine » d'où sont issus la majorité des agents techniques de la CCSN, Madame la Présidente propose de mettre en œuvre un mécanisme de réduction de la durée légale du temps de travail dans le cadre de l'article 2 du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 qui stipule :

*« L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement peut, après avis du comité technique compétent, réduire la durée annuelle de travail servant de base au décompte du temps de travail défini au deuxième alinéa de l'article 1er du décret du 25 août 2000 susvisé pour tenir compte de sujétions liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail qui en résultent, et notamment en cas de travail de nuit, de travail le dimanche, de travail en horaires décalés, de travail en équipes, de modulation importante du cycle de travail ou de travaux pénibles ou dangereux. »*

Vu l'avis du Comité Technique du 21 Juin 2018, la réduction serait mise en œuvre au sein de la CCSN suivant les modalités ci-après :

La réduction s'apprécie en jours déduits du quota de jours normalement travaillés.

Ces jours déduits sont proratisés le cas échéant si l'agent n'effectue pas son service à temps complet.

Les agents concernés par cette réduction sont les agents techniques d'exécution fonctionnaires et contractuels engagés pour une durée de plus de six mois.

Age	18 – 30 ans	30 – 45 ans	45 – 50 ans	50- -60 ans
Réduction accordée	1 jour par an	2 jours par an	3 jours par an	4 jours par an

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

## **9. Finances : décisions modificatives**

Madame la Présidente propose, après avis de la Commission Finances, les décisions modificatives suivantes :

### **- Budget ZAC du four à Chaux**

Section	Fonction	Compte	BP	DM	Nouvelle inscrip
RF	042 - Opération d'ordre et transfert	7788 - Produits exceptionnel de gestion courante	0,00 €	10 680,00 €	10 680,00 €
DF	042 - Opération d'ordre et transfert	678 - Autres charges exceptionnelles	0,00 €	-10 680,00 €	-10 680,00 €

### **- Budget principal**

Section	Fonction	Compte	BP	DM	Nouvelle inscrip
RF	01-Opérations non ventilables	74124 - Dotation d'intercommunalité	255 000,00 €	-1 804,00 €	253 196,00 €
RF	01-Opérations non ventilables	74126 - Dotation de compensation des groupements de communes	934 000,00 €	-18 564,00 €	915 436,00 €
RF	01-Opérations non ventilables	748313 - Dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle	289 000,00 €	351,00 €	289 351,00 €
RF	01-Opérations non ventilables	748314 - Dotation unique compensations spécifiques taxe professionnelle	3 112,00 €	-186,00 €	2 926,00 €
RF	01-Opérations non ventilables	74835 - Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	200 000,00 €	103 795,00 €	303 795,00 €
RF	01-Opérations non ventilables	73223 - Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	141 233,60 €	90 594,40 €	231 828,00 €
				174 186,40 € Total	
DF	01-Opérations non ventilables	739223 - Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	60 000,00 €	-25 116,00 €	34 884,00 €
DF	831-Aménagement des eaux	64111 - Rémunération principale	0,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €
Df	01- Opération non ventilables	022- Dépenses imprévues	62 547,37 €	182 302,40 €	244 849,77 €
				174 186,40 € Total	

### **- Budget Port :**

D-2315-10J-90 : (jonction aménagement) : +181.79 / D-2315-12-90 (ctf la copine) : -181.79

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Un débat s'ouvre :

Monsieur Barbier D. pose la question d'une délibération à prendre sur la répartition du FPIC sur le droit commun.

Monsieur Goulet indique que pour le droit commun, il n'y a pas lieu à délibération.

### **10.Exposition musée 2018 : demande de subvention DRAC**

Chaque année, le Musée de la Mine accueille une exposition temporaire, préparée par la Conservation Départementale des Musées, permettant de renouveler l'attrait des visiteurs en proposant une nouveauté.

En 2018, l'exposition s'intitule « *Au travail ! Les métiers de la Houillère* ». Celle-ci a pour but de montrer au grand public la diversité des métiers présents dans une houillère. On dénombre ainsi entre 100 et 150 métiers différents qui ont participé pleinement à la production du charbon : mineurs, piqueurs, abatteurs, engâneurs, boutefeux, ingénieurs, chaudronniers, soudeurs, mécaniciens, chauffeurs, conducteurs, machinistes, instructeurs, par exemple, tous ont participé à la grande épopée du charbon de La Machine.

L'exposition présente ainsi au travers d'une trentaine de panneaux et de nombreux objets la diversité des métiers et leur place au sein de la mine que ce soit au fond ou au jour. Elle permet de comprendre le foisonnement des tâches et leur complémentarité dans le but de produire toujours plus de charbon. L'exposition sera accompagnée par la publication d'un livret de 32 pages expliquant l'organisation d'une mine et présentant les métiers de la Houillère.

Pour la mise en œuvre de cette exposition temporaire, il est possible de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le plan de financement, hors taxe, s'établit ainsi :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b><u>Muséographie :</u></b>		DRAC	1 650,00 €
Organisation matérielle	700,00 €	Autofinancement CCSN	2 850,00 €
Muséographie	2 200,00 €		
Publications	1 200,00€		
<b><u>Communication :</u></b>			
Affiches, cartons d'invitation	400,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 500,00 €</b>

La Présidente propose au Conseil :

- d'approuver le plan de financement pour la mise en place de l'exposition temporaire 2018 au Musée de la Mine,
- de l'autoriser à présenter un dossier de demande de subventions auprès de la DRAC,
- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches à intervenir dans ce projet.

Un débat s'ouvre :

Monsieur Fallet demande comment a été défini le montant de la subvention demandée.

Madame Roy explique que l'on demande le maximum possible.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

### **11. Publication « la Petite Histoire de la Mine de La Machine » : demande de subvention DRAC**

Dans le cadre du programme de médiation du Musée de la Mine en faveur de ses visiteurs et à leur demande, la Communauté de Communes du Sud Nivernais va réaliser un livret de 32 pages qui décrira l'histoire du Musée et l'histoire de la Houillère de La Machine.

Il s'agit d'une version condensée de l'ouvrage édité par la Conservation Départementale « Histoire de la mine de La Machine » Édition Études et Documents (150 pages), paru en 2008, avec le concours de la DRAC. Cet ouvrage, régulièrement réédité depuis, semble pour certains trop imposant. L'idée est donc de proposer une version simplifiée plus légère et très illustrée nommée « La Petite Histoire de la Mine de La Machine ».

Pour la mise en œuvre de cette publication, il est possible de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le plan de financement, hors taxe, s'établit ainsi :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Conception de la publication	1 200,00€	DRAC	1 080,00 €
Impression de la publication	1 800,00€	Autofinancement CCSN	1 920,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 000,00 €</b>

La Présidente propose au Conseil :

- d'approuver le plan de financement pour la création de la publication « La Petite Histoire de la Mine de La Machine » au Musée de la Mine,
- de l'autoriser à présenter un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC,
- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches à intervenir dans ce projet.

### **12. Compétence tourisme : réalisation d'aménagements le long des itinéraires du schéma intercommunal de chemins de randonnées : demande de subventions**

La Communauté de Communes du Sud Nivernais a lancé, en juillet 2017, une étude pour la mise en œuvre d'un Schéma Intercommunal de Randonnée. Cette étude, en cours, a pour objectif de mettre en place une politique globale et cohérente en matière de randonnée. Cette étude, en lien avec les grands itinéraires touristiques, est suivie d'une seconde étape d'aménagements permettant la valorisation des sentiers empruntés.

Certains chemins choisis dans le cadre du schéma intercommunal nécessitent des travaux de débroussaillage, d'élagage et d'ouvertures de chemins.

Le balisage et la signalisation des itinéraires sont primordiaux et doivent répondre à une charte officielle. Ceux-ci apportent une cohérence sur tout le territoire et garantissent la qualité des matériaux et des procédés de fabrication (respect de l'environnement des sentiers, durabilité des matériaux et des couleurs utilisés, etc.).

Les aménagements (travaux, balisage et signalétique) seront réalisés en trois phases réparties sur 2018, 2019 et 2020, permettant de proposer le linéaire complet en 2020.

Les objectifs de cette seconde étape sont :

- d'aménager les sentiers issus du schéma intercommunal de randonnées préalablement établi par la Commission Chemins de Randonnées en assurant une intégration parfaite sur les sites.
- de porter une attention particulière aux points de départs/arrivées des sentiers.
- de mettre en place une signalétique et un balisage homogènes sur tout le linéaire.

Le plan prévisionnel, hors taxe, pour la réalisation d'aménagements et du balisage des chemins de randonnées s'établit ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
- Travaux (débroussaillage)	19 500 €	Contrat de territoire Région (23%)	15 000 €
- Balisage (panneaux et peinture)	42 400 €	Contrat de territoire – Département (20 %)	13 000 €
- Mobilier	3 100 €	Europe – FEADER (Programme LEADER PVLN) (37%)	24 000 €
		Autofinancement CCSN (20 %)	13 000€
<b>TOTAL</b>	<b>65 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>65 000 €</b>

La Présidente propose donc

- d'approuver le plan de financement,
- de l'autoriser à présenter les demandes de subventions correspondantes
- de l'autoriser à solliciter du FEADER (Programme LEADER) et à signer tous les documents liés à cette demande et autorise l'autofinancement à appeler en contrepartie du FEADER qui pourra être majoré le cas échéant
- de l'autoriser à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre et notamment d'inscrire les crédits nécessaires.

Un débat s'ouvre :

Monsieur Teyssier intervient en disant que le projet a vocation à s'étaler sur trois ans.

En 2018, les Communes concernées seront : Avril, Champvert, Thianges, Verneuil avec un objectif de visibilité pour Sinuo.

Madame Roy indique qu'il y a environ 20 000€ budgétés pour les travaux cette année.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

### **13. Compétence Tourisme : 2ème édition de SINUO, Salon national de l'itinérance douce : demande de subvention**

En date du 10 avril 2018, le Conseil Communautaire a délibéré sur une demande de subventions pour la 2<sup>ème</sup> édition de SINUO, Salon national de l'itinérance douce.

Dans le cadre d'une demande LEADER, des mentions obligatoires doivent apparaître autorisant la Présidente à solliciter du FEADER (programme LEADER) et à signer tous les documents liés à cette demande et autorisant l'autofinancement à appeler en contrepartie du FEADER qui pourra être majoré le cas échéant.

Le plan de financement prévisionnel du salon SINUO s'établit ainsi :

DEPENSES (TTC)		RECETTES	
Chapiteau/gardiennage/Electricité	30 000 €	Programme LEADER du GAL	14 500 €
Supports/Plan/Communication	8 700 €	Val de Loire Nivernais	
Impressions/Affranchissement	4 600 €	Mairie de Decize	3 000 €
Encarts Publicité Mag. Spécialisés	1 800 €	Partenaires	12 000 €
Intervenants ext. (conférenciers)	5 000 €	Ventes emplacements	6 800 €
Animation salon	1 200 €	Autofinancement CCSN	15 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>51 300 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>51 300 €</b>

Aussi, la Présidente demande de bien vouloir :

- approuver le projet d'organisation de la deuxième édition du Salon SINUO
- approuver le plan de financement ci-dessus
- l'autoriser à solliciter du FEADER (programme LEADER) et à signer tous les documents liés à cette demande et autorise l'autofinancement à appeler en contrepartie du FEADER qui pourra être majoré le cas échéant
- l'autoriser à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre et notamment d'inscrire les crédits nécessaires.

Un débat s'ouvre :

Monsieur Colas indique que Madame le Maire de Decize était réservée sur la subvention de sa Commune. Madame Roy dit qu'elle souhaite maintenir la demande.

Monsieur Colas pose la question de la place de la SPL.

Madame Roy indique qu'au vu du portage de l'opération par la CCSN, la SPL ne fait pas partie du plan de financement mais qu'elle participera naturellement au salon.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

#### **14. Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Imphy : Modification plan de financement**

En date du 26 septembre 2017, le Conseil Communautaire a délibéré sur une modification du plan de financement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Imphy, pour un coût prévisionnel d'opération de 1 556 405 € HT.

La Mutualité Française Bourguignonne a fait part, par mail en date du 14 juin, de son souhait d'intégrer la future MSP d'Imphy en y implantant un cabinet dentaire et un cabinet médical. La surface supplémentaire nécessaire est estimée à environ 112 m<sup>2</sup>.

En incluant ces besoins supplémentaires dans l'enveloppe budgétaire, nous obtenons un nouveau bilan prévisionnel du projet (compris tous honoraires, assurances et frais divers) d'un montant de 1 770 155 € HT.

Cette augmentation sera prise en charge à travers le loyer dont s'acquittera la Mutualité Française de Bourgogne. Ce calcul pourra se faire au stade de l'Avant-Projet Définitif, une fois affinée l'estimation du coût des travaux.

Aussi, la Présidente demande de bien vouloir :

- adopter le nouveau bilan prévisionnel de l'opération MSP d'Imphy
- l'autoriser à signer tous documents se rapportant à l'opération

Monsieur Daguin indique qu'il s'agit d'un sujet majeur. Il s'agit de près de 210 000 € en plus d'autofinancement par rapport aux 440 000 € initialement prévus, il pose la question de la possibilité de subventions complémentaires.

Il se félicite de la participation de la Mutualité Française en commentant sur le fait que la médecine libérale arrive est à bout de souffle dans nos territoires. Il cite l'exemple de la Saône et Loire qui va salarier une vingtaine de médecins.

Madame Roy explique qu'il n'est pas possible de solliciter de nouvelles subventions et indique que les loyers de la Mutualité devront couvrir le surcoût non subventionné.

Monsieur Daguin critique le désengagement de l'Etat et ajoute qu'une action auprès de l'ARS est souhaitable.

Monsieur Barbier apporte des compléments sur les subventions : DETR 40%, FNADT et Région : 120 K€ maximum. Il dit que le delta est important et que l'argument de l'opération financièrement blanche est discutable. Il ajoute qu'il faut valoriser les charges en sus de l'amortissement de l'immobilier dans les loyers.

Il précise que le préfet a laissé présager une limitation de la DETR à l'avenir pour les prochains projets.

Il ajoute qu'à La Machine la CARMI n'arrive pas à trouver de médecins salariés et que le système en Saône et Loire est soumis à un turn-over important.

Il ajoute qu'il va y avoir une position de chantage des médecins vis-à-vis de la CCSN.

Monsieur Daguin réaffirme sa croyance en la médecine salariée et dit que les financements publics doivent aller à la médecine libérale et à la médecine salariée.



Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime moins trois abstentions, agréé la proposition.

### **15. Modification statutaire : proposition du transfert de la compétence facultative « aménagement numérique du territoire » des Communes à la Communauté & adhésion au syndicat mixte ouvert « Nièvre numérique »**

Dans le cadre de l'article L 1425-1 du CGCT, le syndicat mixte Nièvre Numérique porte un projet de déploiement du très haut débit à l'habitat sur les territoires inclus dans le périmètre de son « Réseau d'initiative public ». Ce déploiement se fera principalement par la fibre mais aussi par des montées en débit significatives.

Nièvre Numérique, à l'issue d'un travail de programmation et de recherche de financement, a sollicité les EPCI concernés pour le bouclage financier de son projet.

Ce projet et la sollicitation correspondante ont fait l'objet de nombreux débats au sein du groupe de travail ad hoc mis en place autour de Monsieur Gautheron et au sein du bureau.

La Présidente souhaite à présent demander au Conseil de trancher sur la question.

D'un point de vue procédural la participation au projet porté par Nièvre Numérique fera l'objet de trois phases :

- transfert de la compétence « aménagement numérique du territoire » des Communes à la Communauté de Communes par une délibération du Conseil puis de chacun des Conseil Municipaux,
- en cas d'accord sur le transfert, adhésion de la CCSN au syndicat mixte ouvert Nièvre numérique et transfert à ce dernier de la compétence transférée par les Communes à la CCSN
- en cas d'accord sur l'adhésion, convention entre l'EPCI et Nièvre numérique pour la participation financière au déploiement des prises FttH (fibre à l'habitat).

La Présidente propose donc, dans le cadre de l'article L 5211-17 du CGCT, au Conseil d'exprimer son accord sur le transfert, des Communes membres à la Communauté, de la compétence facultative « aménagement numérique du territoire » par l'ajout aux Statuts de la CCSN, au sein des compétences facultatives, du bloc suivant :

*Aménagement numérique du territoire défini comme :*

- *l'établissement, l'exploitation et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communication électroniques dans les conditions prévues par l'article L 1425-1 du CGCT et de tout autre texte qui viendrait s'y substituer ou le compléter ; à l'exclusion des réseaux établis ou en cours de réalisation et exploités, directement ou indirectement, par les communes pour la distribution des services de radio et de télévision à la date du transfert de compétence,*

- *la gestion des services publics correspondant à ces infrastructures et réseaux à l'exclusion de la fourniture de services de communication électroniques aux utilisateurs finals au sens du cinquième alinéa du I de l'article L 1425-1 du CGCT,*

La Présidente propose également au Conseil d'exprimer son accord sur l'adhésion au syndicat mixte Nièvre Numérique dans le cadre des articles L 5211-61 et L 5214-27 du CGCT et afin de lui transférer consécutivement la compétence précédemment définie.

La Présidente propose enfin au Conseil de l'inviter à notifier la présente délibération aux Maires des Communes membres pour solliciter des délibérations de leurs conseils municipaux dans les trois mois à la fois sur le transfert de compétence ainsi que sur l'adhésion à Nièvre Numérique.

Conformément aux dispositions du CGCT, la modification des Statuts de la Communauté et l'adhésion à Nièvre Numérique seront subordonnés à l'accord des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Une attention particulière devra être portée dans la convention de financement à venir avec Nièvre Numérique dans le sens de l'insertion d'un calendrier contraignant de montée en débit dans les centre-bourgs non concernés par la FttH.

Un débat s'ouvre :

Monsieur Fonverne pose la question des Communes non concernées par la Fibre. Monsieur Bernigaud appuie la question.

Monsieur Colas émet une question technique : la téléphonie est-elle concernée par le transfert de la compétence.

Madame Roy explique que le transfert concerne l'ensemble des communications numériques.

Monsieur Gautheron veut apporter des éléments à Monsieur Fonverne : il indique qu'il ne s'agit pas d'un dossier politique mais d'une carence au niveau de Nièvre Numérique. Il ajoute que les Conseil municipaux gardent un pouvoir de blocage.

Monsieur Gautheron présente ses démarches auprès d'un spécialiste et explique qu'un travail d'avant-projet détaillé doit être fait pour valider la participation financière, il ajoute qu'il va présenter à l'issue de la délibération un projet de motion.

Monsieur Rapiat s'étonne d'un transfert de compétences à un organisme qui n'a pas les compétences ou les moyens.

Monsieur Gautheron argumente sur le rôle et la pertinence de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour compléter les moyens internes et explique que Nièvre Numérique doit se dimensionner à l'importance du projet qu'il porte.

Monsieur Fonverne dit que les précédentes interventions de Nièvre numérique devant les élus de la CCSN ont eu un certain caractère méprisant.

Monsieur Barbier rappelle l'unanimité en faveur des nouvelles technologies et ajoute que les représentants de La Machine se posent la question du « rien » chez eux.

Il ajoute que le travail du groupe ad hoc doit être salué, mais que la CCSN va potentiellement financer 2,4 Million avec 9 cocus sur ses 20 Communes.

Il dit oui au transfert et à l'adhésion consécutive mais affirme qu'il ne donnera pas de chèque en blanc à Nièvre Numérique sur le financement du projet.

Monsieur Fonverne insiste sur les inégalités territoriales.

David Colas indique qu'il a connaissance de déploiement de la fibre sur pylône dans le Morvan, il dit qu'il souhaiterait avoir des éléments sur les possibilités réelles de cette technique. Il ajoute qu'il adhère la proposition de délibération.

Monsieur Hourcabié revient sur l'opération de Fibre aérienne sur Lormes, il ajoute qu'une convention nationale a été signée par Enedis avec les autorités concédantes pour prévoir la question de l'utilisation des pylônes électriques pour la Fibre.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime moins trois abstentions, agréé les propositions.

## **16. Résolution adressée à Nièvre Numérique**

Dans le cadre du transfert de la compétence « aménagement numérique du territoire » et de l'adhésion au Syndicat Mixte « Nièvre Numérique », Madame la Présidente propose au Conseil d'adopter la résolution portée Monsieur Gautheron, Vice-Président chargé du groupe de travail ad hoc sur le très haut débit,

Ayant été donné lecture de la résolution suivante :

Le Conseil Communautaire de la CCSN a pris acte de l'intérêt, pour les habitants des Communes qui la composent, de bénéficier dans les prochaines années d'un accès au Très haut débit Numérique, tant en terme de développement économique et touristique que d'attractivité du Territoire

Il a également acté que le recours à la technologie de la fibre optique, mixée avec les autres réseaux déjà installés (notamment hertzien et cuivre) , était – malgré son cout très important - la solution optimale ( symétrie et niveaux des débits , performance et durabilité , limite progressive de la « montée en cuivre « , perspectives ultérieures offertes par la 5 G ..)

Mais le projet proposé – au stade actuel - par Nièvre Numérique à la CCSN, pour qu'elle s'inscrive dans le schéma départemental, est trop imprécis, d'une part, et trop discriminant géographiquement, d'autre part , pour permettre de répondre avec pertinence aux questions que posent légitimement aux élus locaux chacun des 22 000 contribuables concernés par le lourd investissement à réaliser

De plus, le projet laisse à la charge de la CCSN, malgré des subventions nombreuses et importantes, un cout résiduel très significatif au regard de ses moyens financiers, ce qui suppose que la décision à prendre puisse se justifier auprès des contribuables.

Le dossier actuellement disponible ne permet pas notamment de répondre dans chaque Commune aux questions simples suivantes :

- Qui sera raccordé à quoi et comment ?
- Quel débit pourra être garanti à chaque endroit de la Commune ?

- Quelle amélioration tirera chaque habitant du déploiement de la fibre par rapport à sa situation actuelle ?
- Quels compléments ou modification éventuelle du projet pourra être apportée aux dispositions actuelles pour améliorer - rapidement ou à plus long terme - la situation dans les zones particulièrement mal desservies

Les 20 Communes composant la Communauté de Communes du Sud Nivernais délibèreront pendant l'été 2018 sur le transfert de leur compétence numérique à la CCSN : Celle-ci souhaite donc que ce délai, de quelques semaines ou mois, soit mis à profit pour qu'une Mission d'Assistance au Maître d'Ouvrage – Nièvre numérique - soit rapidement mise en place, afin de réaliser les enquêtes et prestations permettant aux élus de répondre aux questions précitées.

Ces prestations, formant Avant-Projet Détaillé, qui peuvent sans doute largement se traiter en bureau, peuvent être rapidement confiées à un Groupe d'Ingénierie et de Conseil , spécialisé en Aménagement Numérique du Territoire.

Les documents cartographiques établis permettront, à l'automne, au Conseil Communautaire de la CCSN de valider le projet proposé, après que les élus aient pu avoir avec les habitants un dialogue constructif sur un sujet techniquement difficile, et porteur d'enjeux extrêmement importants.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, adopte la résolution proposée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h01.